

L'expulsion de l'imam Hassan Iquioussen : l'extrême droite est au pouvoir !

Le 28 juillet le ministre de l'intérieur annonce que l'imam Hassan Iquioussen sera expulsé sans autre forme de procès. Rien d'étonnant dans les circonstances actuelles où la répression politique s'intensifie dans le contexte d'une crise économique qui s'aggrave et annonce des troubles et des violences politiques certains. Mais comme dans toute crise, il faut savoir faire diversion et surtout savoir concurrencer son adversaire politique d'extrême droite. Et en matière de pratiques politiques d'extrême droite le pouvoir actuel a quelques ressources.

Depuis le discours d'Emmanuel Macron aux Mureaux sur le « séparatisme islamiste », le rouleau compresseur de l'islamophobie est remis en marche dans la pure tradition coloniale et raciste à la française. La « loi séparatisme » est une injonction venue d'en haut et somme tous les musulmans d'accepter leur subordination à une lecture religieuse définie par le pouvoir. L'Etat laïc endosse les habits du théologien : il administre la sphère religieuse musulmane en imposant les règles d'organisation du culte, la tenue vestimentaire, les porte-paroles légitimes et les théologiens solubles dans la République. De ce point de vue, il agit comme les dictatures du monde arabe. Contrôler le religieux pour contrôler le peuple. L'Etat laïc français fait dans le trafic d'opium du peuple.

Selon E. Macron, la loi « séparatisme » doit « conforter les principes républicains », mais en réalité elle traduit le souhait de l'Etat d'émanciper les musulmans malgré eux, sans eux et surtout contre eux. La France n'a pas rompu avec son histoire. L'assimilationnisme colonial est toujours de rigueur. Et l'arbitraire aussi : fermeture de lieux de culte et d'établissements scolaires, perquisitions humiliantes,

enfants en garde à vue pour apologie du terrorisme présumée, etc. La répression est aveugle. Les musulmans, hommes, femmes, enfants, sont traités sans ménagement et désignés comme l'ennemi intérieur. Ils sont soumis à un état d'exception islamophobe.

En expulsant l'imam Hassan Iquioussen alors que celui-ci n'a jamais été ni jugé ni condamné pour les propos reprochés par le ministre de l'Intérieur, l'Etat français a franchi une nouvelle étape. L'arbitraire et le bon vouloir du prince peuvent frapper n'importe qui et à n'importe quel moment. Cet arbitraire révèle en réalité une évolution de l'Etat vers des formes dictatoriales plus directes qui ne visent pas seulement les musulmans. En témoignent les nombreuses dissolutions d'associations en vertu de cette loi séparatisme ». L'Etat sous Emmanuel Macron ne tolère plus l'exercice du jugement critique contre l'idéologie dominante. Critiquer la police, le sionisme ou l'islamophobie est criminel. La liberté d'expression devient criminelle. Cela a un nom : la dictature !

L'Etat français jette la suspicion sur les musulmans en France, mais il entretient de très bonnes relations avec les Etats musulmans qui n'hésitent pas à financer et promouvoir le terrorisme sous toutes ses formes contre les peuples. Business is business, on ferme les yeux sur les crimes commis par l'Arabie Saoudite dont le dirigeant n'hésite pas à découper en morceaux un opposant ou à massacrer le peuple yéménite... avec des armes françaises.

On reçoit un Ben Salmane dont les mains sont tachées de sang mais on expulse un imam à qui la justice n'a rien reproché ! La dictature de l'argent et des affaires a toujours existé mais aujourd'hui elle s'exerce de manière plus officielle.

Le Comité Action Palestine condamne l'expulsion de l'imam Hassan Iquioussen et réaffirme que le principe de la liberté d'expression est un droit inaliénable de l'individu.

4 août 2022